

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 33**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Subvention allouée à l'association Maison des Adolescents 13 nord - exercice 2016

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction Enfance Famille  
0413312731**

## **PRESENTATION**

L'association **Maison des adolescents 13 nord**, présidée par le docteur Pascale LOUARN, a son siège au 94, rue Labadie 13300 Salon-de-Provence.

Le label « Maison des Adolescents » (MDA) a été attribué en mai 2009 à l'ancien Espace santé jeunes du pays salonais pour lui permettre d'intervenir sur un territoire plus étendu avec trois « points d'accueil écoute jeunes » (Salon, Miramas, et Arles) et un point d'appui (Châteaurenard).

La MDA 13 nord a pour objet de développer, sur les 57 communes du nord du département, un travail en réseau de l'ensemble des partenaires (Etat, collectivités territoriales, associations, praticiens, personnes ressources) concernés par la santé des adolescents et des jeunes adultes (11 à 25 ans).

L'association est conventionnée depuis 2006 avec le Département pour l'organisation du dispositif d'accueil, et bénéficie depuis 2009 d'un financement complémentaire pour mener des actions liées au renforcement du réseau et à la prévention, en lien avec les équipes du Conseil départemental.

Annuellement, ce sont près de 1100 jeunes et 300 parents qui sont accueillis annuellement dans les antennes et bénéficient d'une écoute et d'un accès aux soins, plus de 5000 jeunes et plus de 300 parents qui participent aux actions de prévention et d'éducation à la santé, dans les collèges ou les équipements de proximité.

### **Demande pour l'exercice 2016 (dossier APR- 0131)**

L'association propose de renforcer son partenariat avec les services sociaux du Département et la prévention spécialisée, de développer l'accueil des parents, d'élargir les réponses thérapeutiques en développant notamment un réseau de praticiens libéraux, d'organiser des actions de prévention sur les territoires tout en assurant le soutien des professionnels et sa mission de formation et de documentation.

L'association accueille, parmi son public, des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance et pris en charge en familles d'accueil. Elle dispose d'outils qu'elle propose de développer et de rendre accessibles pour ce public en soutien et en articulation avec les partenaires institutionnels de l'aide sociale à l'enfance.

Sur le territoire nord des Bouches-du-Rhône, environ 140 jeunes de 11 à 21 ans sont orientés en familles d'accueil.

Ces adolescents et jeunes adultes, plus exposés que d'autres aux risques de déscolarisation, d'exclusion et de désocialisation, ont besoin d'une prise en charge précoce renforcée leur permettant de se construire, de grandir en limitant les risques et conséquences liés à leur histoire familiale complexe.

Par ailleurs, sur ce territoire, de nombreuses demandes d'orientation d'adolescents en familles d'accueil n'aboutissent pas, faute de familles volontaires. L'hypothèse peut être émise qu'un dispositif renforcé pour les adolescents facilitera leur accès à ce type d'accueil et encouragera davantage les familles à accueillir ces jeunes.

Les professionnels qui travaillent auprès de ces adolescents sont en demande également de relais possible vers une prise en charge globale (médico-psychosociale).

Les soutiens dont ces jeunes bénéficient s'avèrent souvent insuffisants au regard de la complexité de leur situation. Il est donc important de mieux coordonner et articuler les moyens et outils dont dispose le territoire, pour aider ces jeunes à se construire et prévenir d'éventuels passages à l'acte (conduites à risques, délinquance, suicide, ruptures...).

Les familles d'accueil ont elles-mêmes besoin d'être soutenues et étayées pour leur permettre de construire « un lien » avec l'adolescent qui leur est confié, de l'aider à se construire. Leurs compétences peuvent être véritablement mises à mal à l'adolescence. L'enfant en pleine mutation psychique et physique va alors bousculer le cadre, les valeurs, les limites jusque-là acceptées et remettre en question son histoire. Les risques de rejet et/ou de rupture des liens sont alors particulièrement importants et peuvent amener les familles d'accueil à solliciter des réorientations souvent préjudiciables à l'avenir des jeunes accueillis.

Le dispositif expérimental que propose la MDA vise à renforcer l'étayage existant en apportant ses compétences spécifiques pour sécuriser les parcours des enfants accueillis, prévenir les ruptures et développer l'accueil familial.

En 2015, 38 % des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance sur le territoire ont bénéficié du dispositif de la MDA ; 37 assistants familiaux ont été accompagnés dans la prise en charge des mineurs qui leur sont confiés.

Une démarche d'évaluation a été confiée à un consultant externe, ce qui a permis de vérifier la qualité et la pertinence du dispositif au regard des objectifs fixés et des effets attendus.

Pour 2016, l'association a établi un budget de 941 848 €, dont une subvention de fonctionnement de 220 000 € sollicitée auprès de la Direction Enfance-Famille du Conseil départemental.

Les autres financements attendus, outre des mises à disposition de personnel valorisées pour un montant de 236 290 €, sont multiples, dont

- Département (direction de l'éducation) : 9 600 €
- Agence régionale de santé (ARS) : 141 699 €
- Direction départementale de la cohésion sociale : 29 701 €
- Politique de la ville : 63 000 €
- Communes et intercommunalités : 140 000 €
- Conseil régional : 53 358 €
- Autres : 31 600 €

Compte tenu de l'intérêt départemental des actions portées par l'association qui s'inscrivent dans les orientations du Département, je vous propose d'allouer pour 2016 une subvention d'un montant de 184 000 €, soit la reconduction de la subvention allouée en 2015.

En cas d'accord, la subvention fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention de subvention de fonctionnement selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

## INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 184 000 €, sera financée, sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65 - fonction 51 - nature 6574 - programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subventions de fonctionnement aux associations	65- 51- 6574	184 000 €

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous serais obligée de bien vouloir :

- fixer à 184 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée au titre de l'exercice 2016 à la Maison des adolescents 13 nord ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type, approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014.
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL